

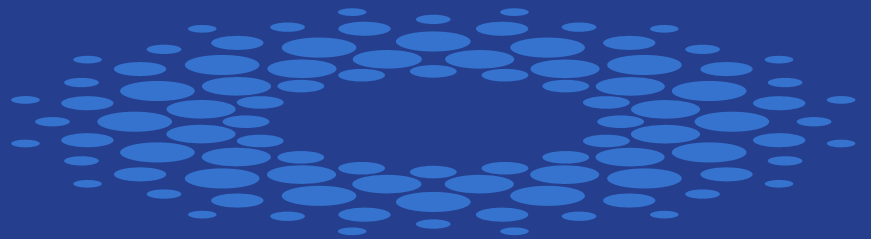


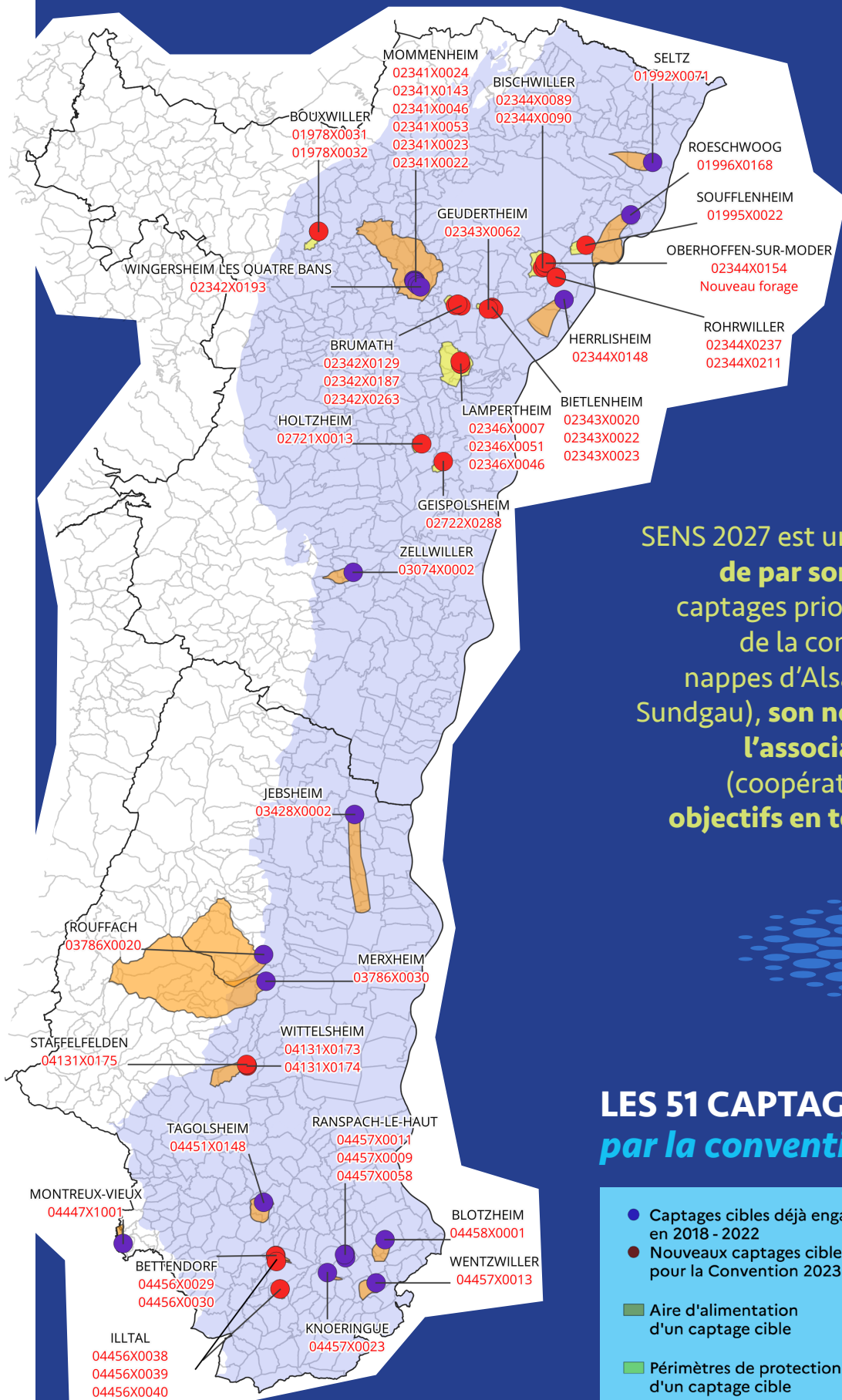
# Solutions EAU

## Nappes d'Alsace & Sundgau

**SENS 2027**

**UNE DYNAMIQUE PLURIELLE VISANT  
LA MISE EN PLACE DE CONTRATS  
DE RÉSULTATS TERRITORIAUX**  
*en faveur de la qualité de la nappe d'Alsace  
et des aquifères du Sundgau*





SENS 2027 est une convention **inédite, de par son ampleur** (nombre de captages prioritaires et son étendue de la convention à l'échelle des nappes d'Alsace et des aquifères du Sundgau), **son nombre de signataires, l'association de la filière aval** (coopératives et négoce) et **ses objectifs en termes d'amélioration de la qualité de l'eau.**

## LES 51 CAPTAGES CIBLÉS par la convention

- Captages cibles déjà engagés en 2018 - 2022
- Nouveaux captages cibles pour la Convention 2023 - 2027
- Aire d'alimentation d'un captage cible
- Périmètres de protection d'un captage cible
- Masses d'eau souterraines d'Alsace



## DES OBJECTIFS EMBLÉMATIQUES D'ICI 2027



*Réduire à moins de 20% le nombre de points de suivi de la qualité des eaux avec des teneurs en herbicides et leurs métabolites dans les eaux brutes supérieures aux limites de qualité*



*Aucun des captages cible ne devra faire l'objet de teneurs en herbicides autorisés supérieures aux normes*



*Une baisse de 50% d'utilisation des herbicides*

### SENS 2027

- c'est une dynamique pour concentrer les efforts, développer les complémentarités et les mutualisations ;
- c'est **un rôle confirmé des collectivités** productrices d'eau à travers le déploiement de **contrats de résultats** sur les captages d'eau potable « cibles » comprenant des indicateurs de suivi de mise en œuvre ;
- c'est **une boîte à outils variée** : en complément des actions volontaires (cultures à bas niveau d'impact, agriculture biologique, mesures agro-environnementales et climatiques, paiements pour services environnementaux, assolement concerté, foncier, désherbage mécanique...), d'autres leviers réglementaires pourraient être mobilisés tel que le dispositif des zones soumises à contraintes environnementales ;
- c'est **un soutien financier et technique** apporté au déploiement des différentes solutions ;
- c'est une communauté d'échanges, d'expertise, de conseil...







## DES RÉSULTATS ENCOURAGEANTS

*La Région Grand Est, l'Agence de l'eau Rhin-Meuse, la Chambre d'agriculture d'Alsace, les services de l'Etat et la CLE du SAGE Ill-Nappe-Rhin, ont décidé en 2018 de collaborer afin de mettre en œuvre sur le volet agricole des actions opérationnelles permettant d'inverser la tendance à la hausse des teneurs en phytosanitaires dans les eaux de la nappe d'Alsace et des aquifères du Sundgau constatée dans le cadre du projet transfrontalier ERMES (Evolution de la Ressource et Monitoring des Eaux Souterraines) 2016.*

*La convention de partenariat pour la mise en place de contrats de solutions territoriaux en faveur de la qualité de la nappe d'Alsace et des aquifères du Sundgau, formalisant cet engagement, a été validée fin 2018 pour la période 2018-2022.*

### DES PREMIERS RÉSULTATS CONCRETS DE LA 1<sup>ÈRE</sup> CONVENTION 2018-2022

*19 captages prioritaires sont à présent concernés par ces contrats portés par des collectivités très impliquées. Ils permettent de déployer sur ces aires d'alimentation, par les agriculteurs qui se sont engagés, d'autres pratiques agricoles visant la réduction d'utilisation d'herbicides.*

*Ainsi, les cultures à bas niveau d'impact (agriculture biologique, chanvre, élevage à l'herbe, semences de fleurs et graminées sauvages, cultures énergétiques de type miscanthus et silphie...) couvrent à présent en moyenne 24% de la surface agricole utile à l'échelle de la nappe d'Alsace et 32% au sein des aires d'alimentation en eau des captages (dont respectivement 6 et 7% de surfaces conduites en agriculture biologique).*

*Ces couverts fournissent des services environnementaux qui permettent de préserver l'eau. Ces services sont rémunérés aux agriculteurs sur une surface de 15 000 hectares qui ont été contractualisés dans le cadre du dispositif des paiements pour services environnementaux déployé par 8 collectivités alsaciennes.*

*Enfin, les indicateurs montrent que cette première convention a permis de réduire l'utilisation d'herbicides d'environ 1/4 à l'échelle de la nappe et d'environ 1/3 à l'échelle des aires d'alimentation de captages. Toutefois, les effets sur les concentrations d'herbicides dans l'eau de la nappe ne sont pas encore perceptibles.*

*Ces résultats encourageants, mais aussi les retours d'expérience de ces 5 années ont servi à structurer la feuille de route 2023-2027 de la nouvelle convention SENS 2027 afin de poursuivre la dynamique.*

## CONTACTS

### Région Grand Est

Stéphanie Gries  
stephanie.gries@grandest.fr

### Agence de l'eau Rhin-Meuse

Pascal Vauthier  
pascal.vauthier@eau-rhin-meuse.fr

### Chambre d'agriculture Alsace

Nathalie Brobeck-Allard  
nathalie.brobeck@alsace.chambagri.fr

### SAGE Ill-Nappe-Rhin

Carine Félix  
carine.felix@grandest.fr